

Communiqué de presse

Berne, le 23 juillet 2026

Les frais administratifs des assureurs-maladie sont tombés à 4,3 % en 2025

Les comptes annuels des assureurs-maladie publiés par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) le montrent: les frais administratifs dans l'assurance obligatoire des soins (AOS) ont continué de baisser légèrement en 2025, et ce malgré une hausse du nombre d'assurés. prio.swiss se réjouit de cette évolution. Cette baisse prouve que la gestion efficace et la transparence servent l'intérêt des payeurs de primes.

L'OFSP a publié les comptes annuels des assureurs-maladie relevant du droit de la surveillance pour l'année 2025. Il ressort de ces chiffres que les frais administratifs des assureurs-maladie ont baissé d'environ 5 millions de francs par rapport à l'année précédente.

Proportionnellement aux primes, les frais administratifs restent également à un bas niveau. En 2025, ils représentaient 4,3 pour cent des primes. Sur 100 francs de primes, près de 4,30 francs étaient alloués à l'administration. Les opérations administratives incluent notamment le traitement des décomptes de prestation, le service-client, l'informatique, le contrôle des factures, les obligations légales de surveillance et d'information ainsi que d'autres tâches nécessaires à la mise en œuvre de l'AOS.

«Ces chiffres montrent clairement que les assureurs-maladie assument leur responsabilité et œuvrent continuellement à l'optimisation et à la baisse des frais administratifs malgré l'accroissement de la régulation», constate Saskia Schenker, directrice de prio.swiss. «La concurrence qui règne entre les assurances-maladie motivent celles-ci à investir pour gagner en efficacité et à réduire les coûts à la charge des payeurs de primes.» Les dépenses de publicité et de courtage ont elles aussi diminué par rapport à l'année précédente.

prio.swiss se félicite de la transparence dont fait preuve l'OFSP en publiant ces chiffres.

L'instauration d'un débat objectif sur les frais administratifs, les indemnisations et l'efficacité est primordiale. Il reste par conséquent essentiel que la maîtrise des coûts cible le domaine dans lequel est générée la majeure partie des coûts de santé, soit 95,7 pour cent: les prestations médicales, thérapeutiques et de soins. Les assureurs-maladie apportent leur contribution en privilégiant des processus efficaces, la numérisation, le contrôle des factures et une utilisation responsable de l'argent des primes. Pour que le système de santé reste durablement finançable, l'exigence doit être la même partout.

L'OFSP publie également tous les ans un tableau comparatif avec une évaluation des frais administratifs, qui permet notamment la transparence dans le domaine des indemnisations versées aux membres des conseils d'administration et des directions de tous les assureurs-maladie.

Demandes médias

Ivo Giudicetti, porte-parole, 079 123 84 42, media@prio.swiss